

# RÈGLEMENT POUR LA MISE À JOUR DES PANNEAUX LUMINEUX À DESTINATION DES ASSOCIATIONS

Les panneaux sont destinés à **diffuser des informations communautaires, municipales et associatives** du territoire concerné. Aucun message à caractère commercial, religieux, politique et personnel ne sera mis en ligne.

Il existe actuellement **16 panneaux lumineux** sur le territoire de Bretagne porte de Loire Communauté :

- |                        |  |
|------------------------|--|
| » 2 à Bain-de-Bretagne | » 1 à Pancé                            |
| » 1 à Crevin           | » 2 à Pléchâtel (dont 1 au Chatellier) |
| » 1 à Ercé-en-Lamée    | » 1 à Poligné                          |
| » 2 à Grand-Fougeray   | » 1 à Saint-Sulpice-des-Landes         |
| » 1 à La Dominelais    | » 1 à Sainte-Anne-sur-Vilaine          |
| » 1 à La Noë-Blanche   | » 1 à Teillay                          |
| » 1 au Sel-de-Bretagne |  |

Les panneaux situés dans les Parcs d'activités Château-Gaillard à Bain-de-Bretagne et Les Lizardais à Grand-Fougeray sont alimentés **uniquement** par la Communauté de communes et sont ouverts à **toutes les associations** des communes du territoire.

Les autres panneaux lumineux **sont gérés par les communes elles-mêmes**. Les associations du territoire de Bretagne porte de Loire Communauté doivent contacter **chaque mairie** où elles désirent passer un message, sachant que **ces mairies sont les seules à décider** de la mise en ligne ou non d'une information, du temps de diffusion...

La Communauté de communes ne mettra aucun message sur les panneaux lumineux des mairies venant des associations **à l'exception des associations citées dans la liste jointe**. Cette liste peut-être modifiée à la demande des élus et après validation par le Président et la Vice-présidente en charge de la Communication. Elle sera transmise aux mairies si c'est le cas.

La Communauté de communes et les mairies, **resteront les seules juges** de la mise en ligne ou non d'une information.

Il est convenu avec les mairies que **les messages communautaires** seront diffusés pendant 10 jours (15 jours si inscription).

S'il y a un doute sur la diffusion d'un message, la Communauté de communes contactera les mairies afin d'avoir leur avis.

Ce règlement peut-être amené à évoluer.

## TRANSMISSION DU MESSAGE

La demande de diffusion doit se faire de préférence par écrit **le 15 du mois précédent** la date de la manifestation (exemple : pour un événement ayant lieu en février, les informations doivent être envoyées avant le 15 janvier).

### Trame (ce qui doit apparaître sur le panneau lumineux)

- Nom de l'événement (obligatoire) : .....
- Date de l'événement (obligatoire) : .....
- Heure de l'événement (obligatoire) : .....
- Lieu de l'événement (obligatoire) : .....
- Tarif (facultatif) : .....
- Numéro de téléphone (facultatif) : .....
- Site internet (facultatif) : .....

Les informations facultatives sont susceptibles de ne pas être inscrites par manque de place et/ou pour une meilleure visibilité/lisibilité de votre message.

La Communauté de communes ne fournit plus de « trame à cases » car elle administre 3 types de panneaux qui n'ont pas le même format. Dans tous les cas, votre message **doit être le plus bref possible** pour être plus lisible.

## LISTE DES ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES ET/OU SUBVENTIONNÉES POUR UNE MISE EN LIGNE SUR TOUS LES PANNEAUX LUMINEUX DU TERRITOIRE

### **Équipements communautaires ou soutenus par la Communauté de communes :**

- le Musée Eugène Aulnette
- le Centre d'astronomie La Couyère
- les Mines de la Brutz
- le planeur d'Ille-et-Vilaine
- la Tour Dugesclin
- l'école de musique des Menhirs
- l'école de musique Opus 17
- l'Épicerie sociale

### **Événements à portée communautaire soutenus par la Communauté de communes :**

- la Fête médiévale
- le Festival du Schmoul
- Bain de blues
- le P'tit souffleur (théâtre)
- le Motocross de La Bosse
- le Relais du Semnon

### **Associations soutenus par la Communauté de communes :**

- Beach foug'
- Club nautique bainais
- Club multisport du Sud Vilaine
- Ocas de Bain-de-Bretagne, du Sel-de-Bretagne et de Grand-Fougeray
- les Vieux moteurs fulkériens
- Covoiturage +
- les Comices agricoles
- Les arts de la Tour
- On lâche rien sauf les chiens
- Mode récup'

Non inscrits : les associations conventionnées et/ou subventionnées par la Communauté de communes ne proposant pas d'événements ou communiquant peu sur leurs services.

Cette liste est non exhaustive et peut être amenée à évoluer.